

# Le petit journal de la CFTC MAE

# 2025

N°53 - janvier 2025

La CFTC-MAE vous souhaite une très belle année 2025

## 2024 aura encore été une année bien chargée !

La CFTC au sein de l'Alliance du trèfle a participé aux GT, aux CSA ou FS afin de défendre vos intérêts et droits sans compter la participation aux actions intersyndicales.

Nous participons également au travail mené sur la rédaction de la nouvelle convention de l'ASMA,

Le petit journal publié chaque mois depuis septembre à l'ensemble de la communauté de travail vous permet de vous informer mais aussi d'approfondir quelques thématiques sélectionnées par l'équipe. Le site internet a été rénové pour vous permettre de retrouver plus facilement nos articles et ceux de l'ADT.

Une des préoccupations fortes de la CFTC MAE restera pour 2025 **l'avenir du service public notamment celui que nous assumons quotidiennement** ; l'intérêt général est-il encore au cœur des politiques publiques ? Comment les agents du ministère vont-ils garder leur énergie, leur motivation ?

La situation financière de la France très préoccupante ne laisse guère de marge de manœuvre. Et pour cela nous ne choisirons pas la voie de la surenchère irresponsable.

Néanmoins, comment faire mieux avec ce que nous avons, avec nos ressources et nos agents ? ceci reste une question légitime. Pour l'heure il faut éviter la dégringolade : les burn out, les problèmes de santé, les accidents, les RPS.

Certains choix ont été faits et sont assumés qui mettent à mal les fondements historiques du modèle de service public. Que voulons-nous finalement ? Le pouvoir régalien va-t-il disparaître ? Devons-nous continuer sur le chemin de la délégation de Service Public dans d'autres domaines ?

### Plusieurs thèmes pour 2025 vont encore être sur le métier :

**Le budget :** « Le nouveau Premier ministre espère l'adoption du budget 2025 pour la mi-février, en reprenant "la copie qui a été votée" au Parlement avant la censure du gouvernement Barnier. Comme son prédécesseur à Matignon, il mise sur des économies, notamment via une "meilleure organisation de l'État central". Ses intentions restent encore à préciser. » (source Acteurs publics).

**L'attractivité de la fonction publique :** « Afin de stopper la quête du "mouton à 5 pattes", le secrétariat général commun départemental (SGCD) de la Sarthe a invité ses managers à se pencher sur leurs pratiques autour du recrutement afin de rénover l'exercice » (source Acteurs publics).

**La rémunération :** « Entre 2012 et 2022, la rémunération des salariés du privé a augmenté deux fois plus vite que celle des agents publics, indique l'Insee. Les salaires du privé ont ainsi progressé de 4 % sur cette période, contre une augmentation de 1,4 % dans le secteur public » (source Acteurs publics).

**Et la QVCT encore et toujours...cf notre article en page 3.**

Attention, Il ne s'agit pas de monter le public contre le privé cela n'a aucun intérêt ! les citoyens attendent des services de qualité et des agents publics compétents.

Les agriculteurs qui manifestent leur colère sur des sujets que nous pouvons également comprendre en tant que consommateurs et en tant que citoyens, sont le cœur de cible de notre ministère et nous devons être fiers de nos missions.

Ne perdons pas espoir ! En tout cas la CFTC restera présente pour défendre vos intérêts et fera entendre sa voix dans les instances de dialogue social.

Le compromis, oui, quand cela est nécessaire, mais pas de *satisfecit* de principe !

**Une belle année 2025 à vous tous**

***Nos pensées se tournent aussi vers nos collègues de Mayotte.***

*Une Formation Spécialisée exceptionnelle du CSA M se tiendra le 23 janvier sur la situation des agents et des services de notre ministère sur l'archipel de Mayotte.*

## **Nominations de ministres**

Depuis le 23 décembre 2024, M. **Laurent Marcangeli** est nommé ministre de l'Action publique, de la fonction publique et de la simplification. Il remplace le ministre sortant Guillaume Kasbarian. La simplification est toujours présente dans le titre mais la fonction publique n'est plus « transformée », attendons la suite !

Du côté de l'agriculture, Mme **Annie Genevard** est maintenue dans ses fonctions, mais non sans avoir abandonné la forêt !

## **Perte de la compétence Forêt : la fin d'une époque !**

La nomination du nouveau gouvernement, le 23 décembre dernier, a acté le passage de la gestion de la forêt, historiquement gérée par le ministère de l'Agriculture, sous la tutelle du ministère de la Transition écologique.

Les décrets des attributions du MASA ([décret n°2025-30 du 8 janvier 2025](#)) et du MTE ([décret n°2025-29 du 8 janvier 2025](#)) transférant la forêt au MTE, ont donc surpris les agents comme les forestiers... même si le MASA n'est pas écarté totalement.

La réunion à laquelle les OS ont été invitées le 9 janvier 2025, par les Ressources Humaines et la Secrétaire Générale, Mme Bigot-Dekeyzer, a permis d'éclairer certains points :

- le SRH du MASA continuera à gérer les agents du MASA,
- la paye ne change pas de ministère,
- le dialogue social continue dans son périmètre actuel,
- tous les échelons sont concernés donc la DGPE, les DRAAF et les DDT,
- il s'agit bien de la forêt et du bois,
- les tutelles des opérateurs ne bougent pas.

Néanmoins des questions restent en suspens : les prochaines élections, les recrutements ou l'enseignement...

Au delà de ces points pratiques, nous avons insisté pour notre part sur ce changement de périmètre historique à l'heure où le nombre d'agents dédiés à la forêt-bois sont en baisse et ce depuis bien des années.

Nos agents auront désormais des ordres de MTE même si ceux-ci passent via le canal DGPE ... la DGPE restant bien évidemment toujours à Barbet de Jouy au sein du MASA, mais :

« Le ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche dispose : 6° Pour l'exercice de ses attributions en matière de forêt, de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et du secrétariat général mentionné par le décret du 30 juin 2008 susvisé; » (article 3 du [décret n°2025-29 du 8 janvier 2025](#)).

**Attendons mais restons vigilants !**

## **La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) vise à concilier la qualité du service public avec le bien-être des agents. Est-ce vraiment le cas ?**

**Contexte** : en juin 2013, l'Accord national interprofessionnel (ANI) sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail a précisé que « la qualité de vie au travail (QVT) désigne et regroupe sous un même intitulé, les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises ». <sup>1</sup>

Les travaux et démarches sur ce sujet s'appuient notamment sur les orientations et travaux de l'**Anact**, l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail dont nous avons parlé dans un précédent petit journal notamment concernant le sexisme.

Les travaux sont bien évidemment financés.

Créé en 2018, le fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (**FIACT**) accompagne les services de l'État pour la mise en œuvre de projets. Il finance des projets apportant une amélioration concrète aux conditions de travail, en associant les personnels concernés. Le montant moyen **des financements accordés par projet s'élevait à 16 350 €** en 2024. Le projet peut concerner le niveau central comme le niveau territorial.

**Lauréate en janvier 2024, parmi 38 autres structures, la DAAF de La Réunion** a pu profiter de cette manne ! Un diagnostic fut élaboré par un bureau d'études financé par cette aide ; un premier document fut présenté aux agents en juillet 2024 après de nombreux entretiens (près de 40), intitulé : Bilan de l'état des lieux et transition écologique !

Globalement, le rapport fait état de bonnes conditions de travail, d'une ambiance correcte, les informations circulent malgré des sites éparpillés etc etc

Une seule chose était finalement demandée par nos collègues, page 23 du rapport : **«Une machine à café collective**, des temps de convivialité, des espaces pour parler de nos pratiques en inter service, sur le site de Saint Denis ». Bref rien de bien coûteux ni d'insensé.

Et finalement, sous un titre pompeux incluant la transition écologique pour faire bonne mesure (2 diapositives pages 24 et 43, qui tombent comme un cheveu sur la soupe) **quel est le résultat pour plus de 16 000 € ? Pas de cafetière à café car il n'y a plus d'argent !**

Pas besoin d'être grand clerc pour se dire que quelque chose ne tourne pas rond dans le monde merveilleux des dépenses publiques inutiles. <sup>2</sup>

1 Sources DGAFP site internet

2 Le second volet de travail concernait l'organisation de groupes de travail pour établir le plan d'actions au regard des axes d'amélioration prioritaires du diagnostic .

Ah, n'oublions pas les recommandations originales proposées par le bureau d'études :

- concevoir une vision commune et partagée, repenser la transversalité entre services/équipes,
- mieux intégrer les nouveaux arrivants, les nouveaux métiers et mieux accompagner les seniors ,
- mieux faire face aux périodes de forte activité,
- santé au travail : une priorité : lutte contre la sédentarité,
- mieux concilier les procédures internes aux réalités de terrain (travail prescrit versus travail réel),
- mieux anticiper les impacts de la transition écologique dans l'exercice des missions de la DAAF, et ce, bien que les agents n'aient pas vu le lien entre les 2 thématiques : « *Pour la majorité des agents, à ce jour, Il y n'a pas d'intérêt à associer ces sujets* »

Notre CGAAER n'aurait-il pas pu faire aussi bien ?

## L'ODEADOM encore dans la tourmente

Un rapport parlementaire vient de sortir et préconise de baisser la dotation budgétaire de 1/3 des petits établissements.

Avec 41 ETPT et seulement 38 ETP, l'ODEADOM gère 322 M€ d'aides et n'a pourtant que 0,01% de correction financière.

Son personnel est jeune (25% a moins de 30 ans) et les contractuels représentent 42% de son effectif. La structure de son effectif le fragilise car le turn-over est important et les postes restent parfois quelque temps non pourvus.

Malgré la performance de ses agents, l'Office est également sous-doté en budget informatique.

Une réduction de son budget signerait l'arrêt de mort d'un Office largement plébiscité par les professionnels domiens qui y trouvent une place pour faire valoir leurs spécificités.

## Assemblée Générale de la PREFON

La Prefon, acronyme officiel de la Caisse Nationale de prévoyance de la Fonction Publique est une association de loi 1901, fondée il y a 60 ans, le 8 mai 1964, par 4 fédérations syndicales (CFTC, FO, CFDT et CFE-CGC).

**La CFTC gère donc, avec les 3 autres fédérations, Préfon-Retraite**, le régime de retraite complémentaire facultatif par capitalisation mutualisée.

**La CFTC a assisté à l'Assemblée Générale du 29 novembre 2024** faisant le bilan de l'année 2023.

L'association PREFON est en relation constante avec la DG TRESOR pour faire évoluer la réglementation en matière de revalorisation du régime. Des négociations sont en cours pour revaloriser la rente au-delà des 2% réglementaires.

Elle a été **auditionnée par une mission d'information parlementaire** où elle a rappelé ses positions : priorité à la rente qui doit être soutenue, prise en compte des ménages modestes qui ne bénéficient pas de la défiscalisation.

Des travaux sont en cours avec le principal assureur de Préfon-Retraite pour améliorer la compétitivité du régime. Alors qu'en 2023, le nombre d'affiliés a progressé de 26% (consécutivement à la réforme des retraites), les montants versés ont été en retrait.

**Les agents publics épargnent moins pour leur retraite que les autres français**, alors que leur taux de remplacement (niveau de la retraite versée) est plus faible depuis quelques années en raison du gel du point d'indice.

## Ouvertures de concours

Un **concours interne** pour le recrutement d'**élèves IAE** est ouvert au titre de l'année 2025 (Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2024-728](#) du 20 décembre 2024).

Les inscriptions se font par internet sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/> du 6 janvier 2025 au 6 février 2025 à minuit. Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

**Examens professionnels 2025** pour l'avancement aux grades de **technicien principal et chef technicien** ([arrêté du 20 décembre 2024](#)).

Les inscriptions se feront par internet sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 13 janvier au 13 février à minuit. En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, le retour des dossiers papier complets d'inscription est fixée au 13 février (le cachet de la poste faisant foi)

63 places de technicien principal et 72 places de chef technicien sont offertes.

## L'équipe de la CFTC MAE



Pour des infos en direct, consultez notre site Internet :

[https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureet  
etablisements.fr/](https://www.syndicatnationalcftcministereagricultureet<br/>etablisements.fr/)



En 2025, pour vous aider et répondre à vos questions de la vie professionnelle, [adhérez à la CFTC-MAE](#)